

**Réunion du conseil de quartier Faubourg de l'Arche
du 27 septembre 2016 à 20h
Compte-rendu synthétique**

PRESENTS

Elus

Marie-Pierre LIMOGES, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée à la démocratie locale et à la Ville numérique
Marion JACOB-CHAILLET, adjointe au Maire déléguée au quartier Faubourg de l'Arche, Présidente du conseil de quartier Faubourg de l'Arche
Serge DESEMAISON, adjoint au Maire Sécurité, prévention de la délinquance, anciens combattants et Mémoire de la Nation

Représentants de la vie locale

Guillemette ALEZAIS, Alexandre BAUME, Philippe BIRKENSTOK, Jean-Paul CASANOVA, Céline CHICHA, Sandrine COHEN-SOLAL, Pascal DAUTHUILLE, Aline DELOBEL, Gilles DESMIER, Marcelle DI STEFANO, Quentin GHESTEMME, Jean GUEUDET, Olivier MARMAGNE, Nicole POZZI, Catherine RUFFIN.

ABSENTS-EXCUSES

Représentants de la vie locale

Jawad BOU ANTOUN, Christophe BRESSY, Jérémy BROUILLAUD, Béata CHEVAL, Isabelle CROVILLE, Nathalie DUTANG, Christelle FAVARD, Nathalie FAYOL, Corinne MAUREL, Emilienne M'BANZA, Anne-Marie MONEGIER du SORBIER – GUILLAUT, Danièle RIOU-VUAGNEUX, Dawuth SAUVERIN, Yassir ZIANI.



Fonctionnaires

Capitaine FERZOU, commissariat de La Défense
Eve LAMARCHE, Directrice de la sûreté publique- ville de Courbevoie
Thierry VELOUPOULE, Directeur de la prévention de la délinquance, CSLPD
Karim OUADOUDI, Responsable pôle cohésion sociale- insertion quartiers, Référent ville du dispositif des médiateurs de nuit
Bruno GUELPA, Directeur du Secrétariat général
Vanessa MANIERE, Responsable Démocratie Locale – Concertation

Madame Marie-Pierre LIMOGES ouvre la séance du conseil de quartier. Le quorum n'étant pas atteint elle demande à ce que la tenue de la réunion soit approuvée par décision collective des membres présents.

Madame Marion JACOB-CHAILLET remercie les conseillers de quartier et le public pour leur présence. Elle déroule l'ordre du jour en précisant qu'il est prévu à la fin de la réunion, un temps d'échange avec le public de 30 minutes.

Le point unique à l'ordre du jour traite de la tranquillité, au regard des difficultés qu'a pu connaître le quartier particulièrement depuis le début de l'été.

Elle désigne un secrétaire de séance, Monsieur Olivier MARMAGNE, et introduit les services présents à la réunion.

Remarques préliminaires des conseillers de quartier :

- Insécurité routière avenue Marceau (vitesse excessive des véhicules, feux rouges non respectés, etc.).
 - o Demande d'un radar pédagogique pour mise en place avenue Marceau.
 - o Rappel de la priorité à droite de la rue Deschanel.
- Avenue Marceau entre le 69 et le 83
 - o Demande de suppression de la zone pavée (nuisances sonores et dégradation des pavés)
- Stationnements intempestifs place du 8 mai 1945
 - o Nécessité de sécuriser cette place
- Nuisances des pigeons
- L'aménagement rue Gaultier ne changerait manifestement rien à la dangerosité du carrefour.

I. La tranquillité publique dans le quartier

Les habitants subissent de fortes nuisances sonores nocturnes dans le secteur Place Raphaël / Promenade du Millénaire, essentiellement durant la période estivale. Tous les soirs, devant l'hôtel Adagio, des individus se regroupent, créant beaucoup de bruits et d'incivilités envers les habitants.

Les habitants, dont certains se sont regroupés en comité, demandent des solutions viables pour tous (on ne peut pas enlever tous les bancs du quartier) afin de retrouver le calme du quartier.

Un dialogue efficace avec la directrice de l'Adagio doit être entrepris afin que des mesures soient prises.

Serge Desesmaison, rappelle une réunion fin juillet 2016, entre les services de la ville et les syndics de copropriétés afin d'établir un état des lieux. Une nouvelle réunion est programmée en octobre pour un bilan.

La ville entend bien que les résidents attendent des résultats rapides mais elle se heurte dans ses actions aux moyens de plus en plus restreints dont elle dispose et qui rendent difficile une mobilisation intense sur un quartier pendant une période donnée, pour verbaliser, rappeler à l'ordre et décourager.

La ville a mis en place la structure des médiateurs, très présente aujourd'hui sur le quartier du Faubourg de l'Arche (action efficace sur la zone des Trois frères Lebeuf). Elle envisage une augmentation de ses effectifs et l'extension de ses horaires d'intervention.

Face aux problèmes de tranquillité publique, les médiateurs privilégient l'insertion à travers deux actions :

- L'aide à l'emploi des jeunes.
- Des modules de citoyenneté mis en place à partir du mois de décembre 2016 pour les jeunes collégiens exclus temporairement de leurs établissements scolaires. Ces modules consisteront à les faire travailler pour la ville (nettoyer la voirie, repeindre les murs, etc.).

Les habitants sont inquiets mais conscients de l'action des services de police.

Pour mémoire, et sur le dernier trimestre :

- 8 procès-verbaux ont été dressés pour possession de chiens dangereux,
- 18 pour consommation d'alcool,
- 8 pour intrusion dans les parcs,
- et 16 pour tapage.

Les services de sécurité rappellent qu'il est impératif de signaler toutes nuisances en composant le 17, afin qu'un équipage puisse être constitué en fonction des disponibilités des commissariats de la ville et des autres communes.

D'autres lieux sont détournés de leur fonction initiale et deviennent sources de nuisances :

- Le terrain de basket : des habitants demandent sa fermeture.
- Le square du Val Caron : des regroupements créent des nuisances et un climat d'insécurité. Afin d'atténuer ces rassemblements, des bancs ont été déplacés, mais la situation perdure.
Au-delà de la caméra qui devrait être positionnée rue Eugène Caron, pourquoi ne pas remplacer les bancs par des chaises, assises évitant les regroupements ?
- A l'angle promenade des Pins / allée des Tilleuls : étudier la possibilité de fermer l'emplacement avec les deux bancs la nuit.

Remarques diverses :

- Présence de chiens dangereux avenue Marceau.
- Vols dans les parkings.
- 2 allée le Titien (allée Véronèse, face au square) : pose d'un mât dans le cadre de l'implantation d'une caméra.
- Boulevard de la Mission Marchand : nécessité de sécuriser cet axe (piste cyclable sur le trottoir, compliqué à traverser et ressenti comme dangereux pour les enfants).
- Le lieu culturel et culturel

Madame Marie-Pierre LIMOGÉ, comme lors de la dernière réunion du conseil de quartier, dresse un état des lieux complet des conventions et délibérations passées par la ville et concernant le centre culturel musulman de la rue des Fauvelles. Elle rappelle que le Maire conserve la décision finale.

La ville a entendu les habitants du Faubourg de l'Arche, inquiets pour leur quartier, et assure qu'elle fera tout, au regard des moyens dont elle dispose, pour que cette situation inacceptable ne perdure pas.

Elle demande à être informée des réunions de riverains afin de pouvoir y être représentée et apporter toute son expertise et son soutien nécessaire.

Il est précisé que la police municipale ne dispose pas de toutes les prérogatives qui seraient indispensables à la conduite de ses missions de prévention et de sécurité. Par exemple, elle ne peut que procéder à des relevés d'identité (sur déclaration de l'individu) et non à des contrôles d'identité. De plus, le rappel à l'ordre a perdu de

son efficacité depuis la suppression par le Gouvernement de la possibilité de ne plus verser temporairement les allocations familiales, face à l'inertie manifeste des parents.

Le représentant de la police nationale confirme une baisse croissante des effectifs dans un contexte national de forte mobilisation des services.

Un diagnostic en marchant est organisé pour le quartier Faubourg de l'Arche : Samedi 8 octobre, de 10h à 12h. Le but de ce diagnostic est de préparer les courbevoisiens à la concertation sur la révision du Plan Local de l'Urbanisme doit démarrer au début de l'année 2017. Michel Cantal Dupart mènera ces balades urbaines pour apprendre aux habitants à regarder autour d'eux, et même au-dessus, leur faire découvrir leurs quartiers, leurs atouts, leurs projets.

La séance est levée à 22h.

Madame Marion JACOB-CHAILLET
Adjointe au Maire
Déléguée au quartier Faubourg de l'Arche

Madame Marie-Pierre LIMOGÉ
1^{ère} adjointe au Maire
Déléguée à la démocratie locale
et à la Ville numérique

Monsieur Olivier MARMAGNE
Conseiller de quartier Faubourg de l'Arche
Secrétaire de séance